



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 10 décembre 2009

La présidente, Mme Sara Petraglio, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale. Elle salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Elle remercie M. Pierre Brugger, huissier et le personnel communal pour la préparation de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 61 Conseillers et Conseillères. Il y a 6 excusés (Mmes Maëlle Meigniez, Nada Monnard, Marika Thévenaz. MM. Michael Golay, Arthur Lieber, Philippe Martinet). Trois absents (Mme Nadin Barakat, MM. Alain Pernet et Loris Sutter).

La présidente s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, elle déclare que le Conseil peut valablement délibérer et demande à chacun de bien vouloir utiliser les nouveaux micros mis à disposition, ceci afin de faciliter la compréhension de chacun et le travail de la secrétaire.

Le bureau du Conseil a reçu une motion de M. Georges Grandjean et consorts, intitulée «Pour une Municipalité à sept membres dès la prochaine législature». La présidente demande à M. Grandjean s'il désire développer sa motion, celui-ci répond par l'affirmative. Elle sera ajoutée à l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 12 novembre 2009.
3. Communications du bureau.
4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

5. Préavis municipal N° 70 relatif à l'acquisition de la parcelle N° 558 sise à la Rue du Perron 2.
6. Préavis municipal N° 71 relatif à l'achat d'une nouvelle balayeuse pour le Service de la voirie.
7. Préavis municipal N° 72 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour:
 - l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'un bâtiment plurigénérationnel
 - l'établissement de son coût de constructionsur la parcelle N° 614 au lieu-dit «Chemin de la Chavanne».
8. Préavis municipal N° 73 relatif au budget de l'exercice 2010.
9. Préavis municipal N° 74 relatif au plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud» et son règlement.

Autres objets

10. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Muriel Favez intitulé «Biogaz».
11. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Marc Jaquier intitulé «Pour des accès fluides et sécurisés au Centre sportif».

12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Rasul Mawjee intitulée «Un quartier oublié au sud de Gland».

13. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Christine Girod & consorts intitulée «L'accueil parascolaire des enfants, comment la commune compte-elle être proactive?»

Divers

14. Nomination d'une commission pour étudier la réponse municipale au postulat de Mme Favez intitulé « Biogaz».

15. Nomination d'une commission pour étudier la réponse municipale au postulat de M. Jaquier intitulé «Pour des accès fluides et sécurisés au Centre sportif».

16. Motion de M. Georges Grandjean et consorts, intitulée «Pour une Municipalité à sept membres dès la prochaine législature».

17. Divers + Propositions individuelles.

Après lecture de l'ordre du jour, celui-ci est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

Avec l'arrivée de Mme Anita Waeber, le nombre de Conseillers présents passe à 62.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 12 novembre 2009.

La discussion est ouverte.

- M. Creteigny: page 3, 4^e ligne: Personnel communal, recrutement en cours d'un nouvel employé au SPOP, début du contrat au **1^{er} février 2010** et non au 1^{er} décembre 2009.

La correction est portée au procès-verbal de ce soir.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 novembre 2009.

3. Communications du bureau

- En date du 29 novembre, le bureau a organisé le dépouillement des votations fédérales et cantonale. Electeurs inscrits: 5747. Cartes de vote reçues: 2973. Les résultats de Gland sont les suivants:

CH Objet 1 Trafic aérien, rentrés: 2925, blancs: 150, valables: 2675. Participation: 50,90%. Accepté par 1801 oui contre 874 non.

CH Objet 2 Matériel de guerre, rentrés: 2956, blancs: 71, valables: 2885. Participation: 51,44%. Refusé par 1730 non contre 1155 oui.

CH Objet 3 Minarets, rentrés: 2965, blancs: 50, nul: 1, valables: 2914. Participation: 51,59%. Refusé par 1581 non contre 1333 oui.

VD Objet 1 Mühleberg, rentrés: 2742, blancs: 80, nul: 1, valables: 2661. Participation: 47,71%. Refusé par 1768 non contre 893 oui.

- Le 3 décembre, la présidente a participé à la cérémonie de remise des Mérites sportifs vaudois 2009 au théâtre de Grand-Champ. Lors de cet évènement, plusieurs jeunes sportifs de la commune ont présenté les différents lauréats; ils ont pu montrer en quelques images leur discipline sportive ainsi que les associations sportives établies au sein de notre commune.

- Le 5 décembre, la présidente s'est rendue au repas des aînés organisé par la Société du développement. Elle a constaté avec plaisir que nos aînés sont des personnes actives dans la vie de la commune, très attentives, même exigeantes vis-à-vis des projets communaux qui se développent.

- Le 27 novembre, la présidente a reçu deux courriers de la part de la Municipalité, dont lecture est faite, demandant un délai au 4 février 2010 pour les réponses aux interpellations de

M. Moritz de Hadeln: «-Quelles solutions la Municipalité entend-elle donner aux problèmes de circulation automobile avenue du Mont Blanc? -Qu'en est-il de la mise en chantier des deux zones 30km/ sous-gare et Cité-Ouest?» et de M. Michel Chuffart: « Sur la réalisation et la mise en place de la zone 30 dans le quartier nord».

- Le bureau a répondu favorablement aux deux demandes le 5 décembre.
- Le 3 décembre, la présidente a reçu un courrier de M. Gabriel Studerus et lui passe la parole. M. Studerus lit sa lettre de démission du Conseil communal avec effet au 31 décembre 2009. Il profite de l'occasion pour proposer de donner le jeton de présence des Conseillers de décembre 2010 à l'ONG Medair, organisation d'aide humanitaire d'urgence lors de catastrophes naturelles ou conflits.
- Le 6 décembre, la présidente a reçu un courrier de M. Jean-Michel Bovon annonçant sa démission du Conseil communal après cette dernière séance, elle en fait la lecture.

4. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegy, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- **Personnel communal**: arrivée au Service de la voirie le 1^{er} décembre de M. José Da Costa. Le 31 décembre, fin du contrat: de Mme Barraud coordinatrice à l'accueil de jour et qui s'en va rejoindre le Réseau des Toblerones; de Mlle Dubouloz, assistante en information documentaire. Le 31 décembre, départ à la retraite: de Mme Josiane Golaz, concierge à la Dôle, de la Paroisse et des bâtiments des Gardes-Forts ainsi que celui de M. Roland Eggs, concierge aux Tuillères. 1^{er} février: arrivée de M. Christophe Desmaris au SPOP. 28 février: départ du Service de la voirie de M. Michel Holzer. 1^{er} mars: transfert du contrat de travail de Mme Torti, secrétaire à la structure de coordination de l'accueil familial de jour, vers le Réseau d'accueil des Toblerones et également transfert de l'ensemble des accueillantes en milieu familial.
- **Administration**: les bureaux seront fermés du 24 décembre 2009 à midi au lundi 4 janvier 2010 à 8h.
- **Réseau des Toblerones**: la signature des conventions entre les réseaux de la Côte permettant aux parents d'accéder, sous réserve des ordres de priorité aux structures d'accueil situées hors de leur réseau de domicile se profile dans un avenir proche. Néanmoins, afin que les parents de notre réseau ayant aujourd'hui des enfants accueillis dans les réseaux nyonnais, rollois ou morgiens ne doivent pas résilier leur contrat d'accueil pour des raisons financières. Le Réseau d'accueil des Toblerones les met avec effet rétroactif au 1^{er} août 2009 au bénéfice des conditions tarifaires de notre réseau. La mise en œuvre de l'application informatique gérant les conventions d'accueil, la réservation des places, les pensions parentales et les factures aux communes arrivera à son terme d'ici quelques semaines. La facturation de la participation des communes au financement des prestations d'accueil de leurs habitants se met progressivement en place. Le retard technique enregistré n'a pas permis d'établir un budget cohérent, en l'absence de connaissance des charges que devront supporter les communes. De ce fait, suite à la demande de la Commission des Finances du Conseil intercommunal, le Comité directeur a retiré le préavis du budget et le présentera lors d'une séance ad hoc prévue à cet effet et qui reste encore à fixer au début de l'année. La conséquence directe de ce report est le maintien des accueillantes en milieu familial dans le giron communal pour une période de deux à trois mois. Une rencontre a eu lieu le 9 décembre afin d'informer la soixante d'accueillantes en milieu familial du réseau glandois de ce report qui a été accueilli favorablement. Pour elles, cela ne change rien que cela soit en terme de contrat ou de conditions de travail.
- **Conseil régional**: accueillera dès le 1^{er} janvier la ville de Nyon. L'adhésion du chef-lieu est un soulagement pour le développement harmonieux de notre région, des défis importants se profilent et toutes les forces seront nécessaires pour les maîtriser. Le 1^{er} décembre a eu lieu à l'Usine à Gaz à Nyon la présentation de la politique de communication du Conseil régional. A relever: le discours ouvert et constructif de Mme Freymond-Cantone, représentante de la Municipalité nyonnaise.

- **Divers:** le Conseil œcuménique des Eglises et les œuvres d'entraide, par l'entremise de la Paroisse de Gland, ont demandé qu'une sonnerie des cloches pendant dix minutes puisse avoir lieu le 13 décembre à 15h. Ceci afin de marquer l'importance, pour l'avenir de l'humanité, du sommet de l'ONU sur le climat se tenant à Copenhague. La Municipalité a répondu favorablement à cette demande mais à condition que la Paroisse fasse paraître un communiqué dans la presse pour expliquer à la population la raison de cette sonnerie de cloches.

- **Naturalisation:** naturalisation facilitée accordée aux personnes suivantes:

| | | |
|----------------------|-----------|-------------|
| Valet | Dale | Royaume-Uni |
| Pernia (Pernia Ruiz) | Juan | Espagne |
| Avdyli (Pajaziti) | Fitore | Serbie |
| Simili | Salvatore | Italie |
| Gelmi | Danilo | Italie |
| Guichard | Olivier | France |
| Pinto de Almeida | Bárbara | Portugal |
| Magalhaes Fernandes | Claudio | Portugal |

naturalisation ordinaire accordée aux personnes suivantes:

| | | |
|------------------------|----------|----------|
| Vaccaro (Motta) | Domenica | Italie |
| Vaccaro | Rosanna | Italie |
| Arduini | Roberto | Italie |
| Arduini | Colette | Belgique |
| Gomes (Gomes Da Silva) | Adelino | Portugal |
| Boudriot | Marc | France |
| Boudriot | Marina | France |
| Boudriot | Magalie | France |
| Boudriot | Maksim | France |

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

- **Instruction publique:** le cortège de la Fête du chêne aura lieu le jeudi 1er juillet 2010 et les promotions du secondaire se dérouleront le mercredi 30 juin 2010.

Une enquête auprès des enseignants concernés par la Fête du chêne, dont le taux de réponses a été de 40%, a montré que la majorité des personnes appréciait la formule et qu'il n'y avait pas d'autres propositions permettant de rassembler les élèves de tous les bâtiments scolaires ainsi que la population. Le nouveau comité s'engage à soigner particulièrement certains détails mentionnés dans les réponses.

- **Culture:** une sculpture de Mme Aline Schumacher, acquise sur proposition de la Commission culturelle, a été installée au foyer du théâtre. Elle vient compléter la série de sculptures de MM. Brzak et Müller.

Le théâtre de Grand-Champ accueillera l'Opéra de Lausanne, le mardi 6 juillet 2010. L'Opéra a abordé les communes pour réaliser une saison décentralisée intitulée «La route lyrique». A cette occasion, deux des opéras de chambre les plus populaires seront joués, il s'agit de: "La Servante maîtresse" de Pergolèse et de "Pimpinone" de Telemann. Cette opération a pour but d'aller à la rencontre du public et de montrer la capacité de l'opéra à investir des lieux qui n'ont jamais reçu de spectacles lyriques. Le prix des places sera attractif: Fr. 15.- pour les jeunes et aînés, Fr. 35.- pour les adultes.

Chaque Conseiller a trouvé sur sa place la réponse à la question de M. Jean-Michel Favez au sujet de la position de la Municipalité concernant l'avant-projet de loi sur les Ecoles de musique.

- **Transports:** un groupe de travail réunissant communes et entreprises a été mis sur pied par le Conseil régional afin d'étudier le projet de vélos en libre service sur le bas du district. La première séance aura lieu en janvier 2010.

Le site de mise en relation pour le covoiturage est en ligne sous www.covoiturage-gland.ch. Il a été développé pour faciliter la mobilité des collaborateurs de l'Administration et des cinq plus

grandes entreprises de la commune: Swissquote, WWF, Clinique La Lignière, UICN et Schilliger. Trois séances d'information selon trois axes de covoiturage auront lieu mi-janvier pour présenter ce nouvel outil aux collaborateurs. Des prix attrayants récompenseront les cinq premières équipes formées.

Cartes journalières CFF: pour les mois de janvier à juin, elles ont été vendues entre 64 et 77%, de juillet à octobre entre 90 et 95%, en novembre, 74% a été atteint.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Finances:** le 2 décembre, remboursement de l'emprunt de Fr. 7'975'000.-- arrivant à échéance, grâce à l'excédent de liquidité et de certains reports d'investissements dans le décaissement.
- **Social:** le préavis N° 76 concernant les statuts de l'Association régionale pour l'action sociale «Région Nyon-Rolle» a été retiré. Lors de la validation des communes de Marchissy, Longirod et St-George, le Conseil intercommunal avait mentionné que tout règlement devait passer devant les Conseils communaux. Selon décision et courrier du 25 novembre reçus du Service des communes et des relations institutionnelles, secteur juridique, ce sont uniquement les Conseils généraux des trois communes qui doivent passer ce règlement. Toutes les autres communes n'ont pas besoin de le faire.
- **Sport:** le 3 décembre, Gland a organisé la remise des Mérites sportifs vaudois. La ville avait trois objectifs: fêter dignement les nominés, remercier le Fonds du sport pour son soutien régulier dans le cadre des infrastructures réalisées ces dernières années à Gland, donner une image positive de la ville. Opération réussie, car l'ensemble des convives, environ 400 personnes, a été très content de l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et l'a fait savoir.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments)

- **Cité de l'énergie:** le certificat, obtenu de haute lutte après un audit, est projeté sur écran. Plusieurs actions sont prévues dans le courant de 2010 afin d'expliquer ce qui se fait ou va se faire dans le cadre de l'énergie. Une collaboration aura lieu aussi avec des événements nationaux, comme par exemple: en mai «Journée du soleil», en juin «Vélo au travail», en octobre, une manifestation «Energie D», sur un phénomène au niveau de l'énergie et sur des cas précis. Les informations seront données et paraîtront en temps utile.
- **Urbanisme:** le plan partiel d'affectation «Chavanne» est en vigueur depuis le 27 novembre.
- **Place de la Gare:** l'enquête publique est en cours, elle a dû être prolongée en raison des fêtes de fin d'année jusqu'au 8 janvier 2010. La séance d'information publique a lieu à la Salle communale le 15 décembre à 19h. Les principaux thèmes abordés concerneront le revêtement de sol, les marquises, le mobilier urbain et son emplacement, ambiance voulue sur la Place de la Gare.
- **Bâtiment infrastructures et locaux polyvalents:** le 9 décembre a eu lieu une réunion avec MM. Ducret du SBU et Brüttsch, représentant le Maître de l'ouvrage pour le lancement sur l'étude du crédit de construction. Planning prévisionnel: enquête publique du bâtiment pour fin février 2010; préavis municipal devant le Conseil pour le crédit en mai avec décision en juin; début des travaux octobre; inauguration milieu 2012, si tout se passe pour le mieux.
- **Île de baignade:** une rencontre a eu lieu, afin d'ébaucher la compensation écologique, avec les intervenants que sont: Pronatura, les pêcheurs professionnels, WWF, la Commission des rives du Lac de l'Etat de Vaud, la Commission internationale de la protection du Léman, Gaznat, le mandataire «Impact-Concept». Bon écho de la part des intervenants mais mitigé de la part du Canton. Le rapport du mandataire devrait parvenir en janvier 2010, ce qui permettra à la Municipalité de donner mandat au bureau BG ingénieurs conseil, adjudicataire de l'appel d'offre publique fait en juin, pour la suite de ces études sur l'île de baignade.

Avec les arrivées de M. Nicolas Lambelet-du-Gay et de Mme Ahimara Buffat, le nombre de Conseillers présents passe à 64.

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

- M. Fargeon n'a pas de communications à faire.

PREAVIS AVEC DECISION

5. Préavis municipal N° 70 relatif à l'acquisition de la parcelle N° 558, sise à la rue du Perron 2.

- M. Calabrese, rapporteur de la Commission du plan de zones lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraires et abstentions significatives, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 70, soit:

- I. d'accorder le crédit de Fr. 280'000.-- et d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle N° 558, d'une superficie de 470m², sise à la rue du Perron 2.*

6. Préavis municipal N° 71 relatif à l'achat d'une nouvelle balayeuse pour le Service de la voirie.

- M. Bigler, rapporteur de majorité de la Commission technique lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. de Hadeln, rapporteur de minorité de la Commission technique lit d'abord les conclusions recommandant de refuser le préavis tel que prévu puis donne lecture des vœux: « *Nous souhaitons que tout soit entrepris sans retard pour rapprocher notre cité du label "Cité de l'énergie" et qu'une étude approfondie soit entreprise et soumise au Conseil communal prochainement sur l'usage de véhicules communaux propulsés autrement qu'avec de l'essence ou du diesel. Nous sommes de l'avis que lorsqu'il en va de la qualité de la vie dans notre ville, des économies à court terme sont difficilement justifiables.* »
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

La présidente constate que les conclusions des rapports de majorité de la Commission technique et de la Commission des Finances vont dans le même sens que celles du préavis municipal, contrairement aux conclusions du rapport de minorité de la Commission technique.

- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: explique la position de la Municipalité et surtout celle des utilisateurs au moyen d'un tableau comparatif affiché au rétroprojecteur. Le critère de choix est de pouvoir utiliser la machine dans des conditions normales en fonction des obstacles sur la chaussée, tels que les pots rouges, mais aussi pour les trottoirs de différentes largeurs et comprenant des structures fixes comme les mâts d'éclairage. En évaluant les différents critères, la Municipalité pense que la machine proposée est la seule apte, pour le moment, à répondre aux desiderata et souhaits émis par nos collaborateurs. La machine RAVO est la seule à gaz existant, actuellement, sur le marché, elle est plus responsable sur le plan de l'environnement. D'autres machines, en test pour le moment, arriveront sur le marché dans les années à venir. M. Fargeon demande de soutenir le préavis municipal et le rapport de majorité.

- M. Bovon: a appris qu'avec ces nouvelles machines, comme proposées par M. de Hadeln, il semblerait qu'il soit nécessaire d'avoir des employés communaux avec des souffleuses pour expédier les saletés sous la balayeuse. S'il faut une machine avec deux employés communaux munis d'une soufflerie qui, elle, dégage une certaine pollution, là, il ne comprend pas bien.
- M. de Hadeln: il y a malentendu concernant le problème des souffleuses, avec la machine se trouvent déjà deux employés pour soulever les feuilles. Il a simplement proposé d'étudier très sérieusement l'usage de la propulsion à gaz pour l'ensemble des véhicules. Lancy utilise déjà cette machine à gaz sans problème. Le rapport de majorité parle des normes EURO V et rend attentif aux chiffres donnés dans son rapport démontrant que si l'EURO V est meilleur que ceux EURO IV, ils n'arrêtent pas les gaz dit Nox et que pour cela il faudrait attendre les normes EURO VI qui ne sont pas encore sur le marché.
- M. Fargeon: il est nécessaire, à certains moments de l'année, d'utiliser du personnel avec une souffleuse mais la plupart du temps la machine ne fonctionne qu'avec une seule personne mis à part sur certains trottoirs et chemins plus étroits où une personne est nécessaire. La machine RAVO est plus large et moins maniable, c'est une machine «routière» que celle, plus petite, proposée dans le préavis et qui permet d'accéder partout dans la commune.
- M. Waeger: étudier la possibilité d'un véhicule à gaz constitue une opportunité, il faut réfléchir et trouver un moyen de propulsion plus écologique pour les véhicules communaux, voilà pourquoi il invite les Conseillers à refuser le préavis et donner cette chance à l'étude de ce moyen.
- M. Rohrer: signale qu'un nouvel appareil de mesure est sorti à l'EPFL, plus facile d'emploi et moins cher. Il précise qu'il s'est basé sur les chiffres qui sont dans le rapport disant que l'estimation du surcoût de l'expertise est de 20 à 30% et non pas de 50 ou 60%.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 39 oui, 18 non et 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal N°71, soit:

I. d'accorder le crédit de Fr. 120'000.-- et d'autoriser la Municipalité à acquérir ce véhicule.

Avec l'arrivée de M. Patrick Vallat, le nombre de Conseillers présents passe à 65.

7. Préavis municipal N° 72 relatif à l'octroi d'un crédit pour:

- **l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'un bâtiment plurigénérationnel**
- **l'établissement de son coût de construction sur la parcelle N° 614 au lieu-dit «chemin de la Chavanne».**

- M. F. Martinet, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant: d'accepter l'amendement réduisant de Fr. 7'900.-- le crédit demandé par la Municipalité; d'accepter le crédit de Fr. 666'100.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'organisation du concours et l'établissement de son coût de construction; d'accepter d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de fr. 666'100.--.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances précise que lorsque la Commission s'est réunie, elle n'avait pas toutes les informations et les conclusions sont celles du préavis original, soit: d'accorder le crédit de Fr. 674'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'organisation du concours et l'établissement de son coût de construction; d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 674'000.--.

La présidente constate que les conclusions du rapport de la Commission technique accompagnées d'un amendement et celles de la Commission des Finances vont dans le même sens que celles du préavis municipal.

- La discussion est ouverte tout d'abord sur le préavis et les rapports.

- M. F. Martinet: apporte les précisions suivantes: lier le crédit d'étude au concours permet de gagner 6 mois et non 3; le taux de la TVA entrera en vigueur en 2011 et non 2010.
- M. Bovon: regrette, bien qu'il ne mette pas du tout en doute les capacités de M. Vallat, que la Municipalité n'ait pas pris quelqu'un en dehors du Conseil communal.
- M. Favez: s'exprime en temps que président de la Commission. Elle est unanime à demander d'accepter le préavis, ce bâtiment est nécessaire, car urgent de doter la population de logements à loyers modérés et pour personnes âgées. La Commission relève et regrette surtout l'amateurisme qui a conduit à la préparation du préavis et aux suites données aux renseignements demandés. L'erreur est admissible mais au moins qu'elle soit corrigée et que les documents soient transmis aux Commissions et que les erreurs soient communiquées au sein même de la Municipalité afin que la Commission des Finances puissent se prononcer en toute connaissance de cause. Travailler dans des conditions pareilles est regrettable.
- M. Genoud: certes il y a eu quelques petites erreurs mais le responsable de SBU a envoyé les mails au président de la Commission, ils sont à disposition en cas de doute. Pour répondre à M. Bovon, la commune de Gland a énormément de constructions publiques en vue, ces constructions sont soumises au marché public et l'on essaie par le biais de ces concours de diversifier les membres du jury afin d'avoir le plus possible d'échantillonnage dans les projets. M. Vallat est architecte, spécialiste reconnu dans les marchés publics, organisateur de concours. M. Genoud ne voit pas du tout le problème ou le conflit d'intérêt à prendre une personne du Conseil.
- M. Favez: regrette que M. le Municipal ne donne pas les dates des mails envoyés car il les a reçus fort tardivement et après moult demandes. La Commission s'est réunie le 18 novembre avec un délai pour rendre ce rapport. La manière de travailler est déplorable.
- M. Genoud: est désolé de faire de l'épicerie mais il doit répondre. Le 20 novembre, un certain nombre de réponses ont été faites, le 27 novembre, de même et par deux fois. Si les réponses aux questions n'étaient pas les bonnes, un échange aurait pu avoir lieu. Les Services ne rechignent devant aucun travail ou une réponse à donner à une commission du Conseil.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- La présidente ouvre la discussion sur l'amendement réduisant de Fr. 7'900.-- le crédit demandé par la Municipalité.
- M. Favez: a-t-on confirmation, de la part de la Municipalité, que la Commission technique a été renseignée correctement puisque la Commission des Finances n'a pas pu être renseignée sur cet amendement?
- M. Genoud: confirme que la Commission technique a reçu les bons renseignements et que l'amendement n'est pas combattu par la Municipalité.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

L'amendement est accepté par 53 oui, sans avis contraire et 4 abstentions significatives.

A une large majorité, sans avis contraire et 1 abstention significative, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 72, amendé, soit:

- I. d'accepter l'amendement réduisant de Fr. 7'900.-- le crédit demandé par la Municipalité;*
- II. d'accepter le crédit de Fr. 666'100.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'organisation du concours et l'établissement de son coût de construction;*
- III. d'accepter d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 666'100.--.*

Avec l'arrivée de M. Daniel Richard, le nombre de Conseillers présents passe à 66.

8. Préavis municipal N° 73 relatif au budget de l'exercice 2010

- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances apporte une correction en page 5 du rapport sous Services Industriels, la phrase «*Les frais d'achat d'électricité ont augmenté de 25%*

en raison de l'installation de deux nouveaux candélabres. D'autre part,» est à supprimer puis, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- M. Favez: page 7, revenus fiscaux impôt spécial des étrangers où il est dit que l'évolution est due à des réajustements et à une augmentation du nombre de dossiers. Combien de dossiers supplémentaires y-a-t-il pour le budget 2010 et combien de dossiers sont-ils concernés par cet impôt particulier? Sous les rubriques 3050, à diverses pages, charges du personnel assurances accidents et maladie, il s'explique assez mal les différences énormes si l'on fait le ratio entre les traitements du personnel et les coûts des assurances maladie et accidents liés à ce personnel et propose à la Commission des Finances d'examiner cela de manière attentive.
- M. Collaud: la Commission des Finances pourra vérifier le compte 3050 lors des comptes finaux 2009. Dans ce compte se trouve tout ce qui concerne les APG, assurances accidents et perte de gain, contribution pour les assurances maladie. La Commune contribue à raison de 50% pour l'assurance de base sur présentation de l'attestation de base de la personne concernée. Il peut y avoir quelque petite différence de réajustement concernant ce poste lors du décompte final effectué par les différentes assurances et reçu en février. Concernant le dossier impôts, de mémoire, il s'agit de 15 personnes au forfait au moment de l'établissement du budget, mais cela ne veut pas dire que, le budget étant fait sur la base de ce chiffre, les 15 personnes soient encore là à la fin de l'année. C'est toujours le chiffre au 31 décembre qui fait foi, les départs ou arrivées pouvant venir se font «en arrière». Des personnes arrivant en fin d'année et le temps que le Canton décide certains forfaits, la taxation ne se fera pas nécessairement sur l'année d'arrivée mais pourrait être sur l'année suivante.
- M. Favez: cela signifie que la personne restant dans l'assurance la plus chère sur le marché se verra rétrocéder par la Commune la moitié de la prime quelque soit la franchise choisie par rapport à quelqu'un faisant l'effort de prendre une assurance meilleure marché, c'est bien cela?
- M. Collaud: oui, il peut y avoir des différences entre les personnes. Ces différences devraient être éliminées dans le cadre du nouveau règlement en cours d'élaboration et transmis cette année. Peut-on imposer aux employés la même assurance maladie? La Municipalité n'y tient pas. C'est un choix avec le 50%. Il faut relativiser les chiffres et en regard du montant total, la différence n'est pas si importante que cela.
- M. Grandjean: relève au chapitre 71 une grande différence entre les comptes 2009 et 2010 et demande des explications.
- M. Cretegy: pour comprendre, il faut faire la différence entre les charges et les produits, c'est cela qui est déterminant. Dans le cadre du budget 2010, il y a une série de charges qui ne sont plus prises en compte directement par la Commune mais prises en compte dans le cadre du RAT. C'est cette répartition qui fait que l'on se retrouve avec cette différence mais l'on voit qu'elle reste assez linéaire.
- M. Pittet: que veut dire le RAT?
- M. Cretegy: RAT est l'abréviation du Réseau d'accueil des Toblerones.
- M. Chuffart: est perplexe sur la volonté de la Municipalité de prévoir un investissement de Fr. 45 Mio pour la période 2010-2013. Dans le budget 2009-2010 étaient mentionnés des investissements d'env. Fr. 6,2 Mio pour des aménagements prévus à la Route de Luins, l'élargissement du pont et le carrefour de la Route de Luins. Période 2009-2012, un montant de Fr.6,3 Mio était prévu pour la Place de la Gare, espace piétons et passage sous-voies. Période 2010-2013, réduction à Fr. 3 Mio en éliminant le passage sous-voies pourtant un élément indispensable pour une ville qui se dit Cité de l'énergie. Il se réjouit de voir que la Municipalité semble enfin s'engager à assainir le quartier du Vieux Bourg pour env. Fr. 7,8 Mio et il est prêt à soutenir si nécessaire et sans restriction une demande de crédit, au cas où la Municipalité la solliciterait.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et avec 2 abstentions, le Conseil communal accepte le préavis N° 73, soit:

- d'accepter le projet de budget pour l'exercice 2010, prévoyant un excédent de charges de Fr. 88'268.-- tel que présenté.

9. Préavis municipal N° 74 relatif au plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud» et son règlement

• M. Calabrese, rapporteur de la Commission du plan de zones lit d'abord les conclusions, ensuite le vœu: «*La Commission demande à la Municipalité qu'un délai maximum de 2 ans soit fixé pour la réalisation de l'agrandissement du pont de l'autoroute, ceci à compter dès et avec la délivrance du premier permis de construire des logements*», puis les 2 amendements proposés: **Article 27 – stationnement**, ajout d'un paragraphe à la fin de l'article: «*Une surface minimum de 4m² par appartement doit être prévue pour les vélos, poussettes et cyclomoteurs, dont au minimum 50% à l'intérieur des bâtiments ou en sous-sol avec rampe d'accès sur l'extérieur, le solde à l'extérieur couvert*».

Article 30 – Exigences énergétiques, premier paragraphe: «*Les constructions répondront aux exigences du Label Minergie P-ECO*».

Pour terminer, la Commission du plan de zones demande:

- d'adopter le plan de quartier «Communet-Borgeaud» et son règlement;
- de donner à la Municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, s'approprier en relation avec l'adoption des présents plan et règlement;
- de transmettre ce dossier au Département des Institutions et des Relations extérieures pour approbation;
- d'approuver les réponses aux oppositions et observations décrites dans ce préavis.

• La présidente constate que les conclusions du rapport de la Commission, accompagnées de deux amendements pour le règlement, vont dans le même sens que celles du préavis municipal. Il sera procédé de la manière suivante:

- a) discussion sur l'ensemble du préavis et le rapport de la Commission.
- b) discussion et vote sur le règlement, chapitre par chapitre et article par article lors de la discussion du chapitre «Dispositions générales».
- c) discussion et vote sur l'ensemble du préavis et son règlement.

• La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis et le rapport de la Commission.

• M. Chuffart: demande que la votation de ce préavis se fasse à l'appel nominal, selon l'art. 90, alinéa 8 de notre Règlement, à condition qu'il soit soutenu par un cinquième des membres.

• M. Fargeon: a préparé des documents qu'il expose au rétro-projecteur, ces derniers seront joints au présent procès-verbal puis, fait un petit historique.

Réflexion globale sur la liaison dite 'Est', c'est-à-dire Route de Luins - Vy-Creuse - Perron pour arriver sur la Route Suisse.

Décembre 2006, études faites, conventions préparées pour asseoir les demandes et participations sur le futur, concours, étude du trafic et de l'environnement sur l'ensemble du dossier, élaboration du cahier des charges pour l'ensemble des mandataires. L'examen préalable a été fait du 27 juillet au 10 novembre. Les négociations avec les propriétaires sont à bout touchant, trois doivent encore être rencontrés pour des cessions gratuites ou financières. Mise à l'enquête prévue pour janvier 2010.

Route de Luins: avoir une voie routière suffisamment large permettant des espaces de chaque côté pour les deux roues, minimum 1.25 m., sauf sur le pont de l'autoroute, 1.50 m. à cause des barrières. Un cheminement pour les piétons d'un minimum de 2 m.

Giratoire des Courbes: d'abord un giratoire provisoire, puis à partir du seizième mois de la mise en place du chantier, réalisation réelle du giratoire, durée environ six mois. Coût Fr. 750'000.—

avec une participation de 50% par la Ville, 40% par Baufinag et Losinger et 10% par le Canton. Les négociations avec l'ensemble des partenaires sont réalisées.

Pont sur l'autoroute: mai, premier courrier à l'OFROU avec présentation du projet pour obtenir les procédures à suivre. Prochain rendez-vous le 17 décembre.

Giratoire du Commune: d'abord un giratoire provisoire, puis à partir du sixième mois, réalisation de la construction. Coût Fr. 700'000.-- et Fr. 70'000.-- pour le cheminement piétonnier, totalement à charge de Baufinag et Losinger. Les négociations avec l'ensemble des partenaires sont réalisées.

Route de Luins, secteur «La Pique»: encore quelques conventions en cours mais qui devraient se réaliser d'ici la fin de l'année. Coût Fr. 1,5 Mio avec participation de 90% par la Ville et 10% par Baufinag. Construction prévue à partir du vingt-sixième mois des travaux.

Phase de construction: trente-deux mois à partir du permis de construction.

Récapitulatif : total des coûts estimés: Fr. 4,420 Mio. Ville de Gland: Fr. 2,5 Mio, soit 58%.

Losinger/Baufinag: Fr. 1,770 Mio, soit 40%. Vaud: les 2% restants.

Conventions terminées à l'exception de trois propriétaires. Infrastructure routière sera connue à partir du 17 décembre après la rencontre avec l'OFROU. L'examen préalable a été réalisé et accepté. Enquête publique janvier 2010. Un préavis concernant l'étude de la liaison "Est" sera soumis au Conseil communal dans le courant du premier semestre 2010. Cela concerne l'aménagement Vy-Creuse/Perron avec bandes cyclables et complément de trottoirs, un giratoire Chemin du Lavasson, suite à une demande faite sur la réflexion sécuritaire et un giratoire à la hauteur de Montoly.

- M. Pittet: trouve dommageable de ne recevoir ces informations que ce soir alors qu'il est demandé de donner un aval sur ce sujet si important et regrette de ne pas les avoir eues sur papier plutôt qu'exposées sur écran. Par rapport à la décision de l'OFROU du 17 décembre concernant le pont, qu'attend-on, l'entrée en matière ou non?
- M. Fargeon: l'OFROU a pris en considération la demande, il s'agit d'un projet important et il le reconnaît. Toutes les informations seront données le 17 décembre à savoir, s'il rentre en discussion pour un éventuel financement, quelles contraintes: élargissement ou construction d'un nouveau pont, quels délais?
- M. Pittet: donc, il est demandé au Conseil de voter sur l'ensemble d'un projet en n'étant même pas sûr que l'OFROU donne son aval pour l'élargissement du pont, c'est bien cela?
- Mme R. Bovet: est du même avis. Elle trouve inacceptable de faire un projet avant de penser plus loin. Il est nécessaire de faire ce pont et d'avoir les infrastructures avant les constructions, même si ces dernières créent des emplois.
- M. Favez: la décision de l'OFROU du 17 décembre le met dans l'embarras. Il regrette et a de la peine à comprendre pourquoi la première démarche auprès de l'OFROU n'ait été faite qu'au mois de mai 2009, sachant que le projet est connu depuis 2006. Après lecture du préavis et du rapport, il y a des différences non expliquées notamment sur les surfaces au sol constructibles pour la Commune de Gland; dans le préavis, l'on parle de trois phases de construction alors qu'il est dit cinq phases de construction à la Commission. La région a un besoin important de logements, la Commune a besoin de logements sociaux. Pour autant que la Municipalité s'engage à consacrer l'ensemble des surfaces à sa disposition pour du logement social, on arriverait à un 10%, cela lui paraît raisonnable et un progrès pour notre Commune. C'est pourquoi, il a de la peine à attendre que les infrastructures soient réalisées pour partir sur ce projet face à la demande pressante de logements dans la région. Prendre une décision ce soir en fonction des éléments connus est difficile, aussi il lit et propose d'appliquer l'art. 88 du règlement du Conseil, ce qui n'empêche pas, ce soir, de continuer le débat. Le renvoi de la votation n'empêche pas les Conseillers de se prononcer sur le fond du préavis lors de la prochaine séance du Conseil communal. D'autre part, les réponses de la Municipalité aux oppositions sont partiellement erronées. Un certain nombre d'opposants trouvaient que les appartements sociaux n'étaient pas suffisants dans ce projet. Il prend pour exemple la première réponse, laquelle se répète dans les autres oppositions: «il s'agit là d'une question de droit privé, il n'est pas possible d'obliger les propriétaires d'aménager de tel logement». C'est faux, il peut y avoir par contrat

de droit privé l'obligation de faire des logements sociaux. Première possibilité: un contrat de droit privé entre les propriétaires et la Commune en imposant un certain quota de logements à loyers modérés, par exemple. La deuxième possibilité: dans le règlement même, il peut très bien être inscrit un taux minimum d'affectation particulière notamment pour le logement social et c'est un arrêté du Tribunal fédéral du 26 mai 2009 qui le dit.

- Mme Casson: la décision de l'OFROU sera connue le 17 décembre, est-ce probable ou définitif?
- M. Fargeon: le rendez-vous est fixée au 17 décembre pour les discussions. Dans la lettre reçue le 27 juillet, l'OFROU reconnaît qu'une adaptation des infrastructures est nécessaire. *Vu l'augmentation de trafic généré par le nouveau quartier, l'aménagement d'un giratoire répond aux besoins de sécurité. Si un tel aménagement est effectivement prévu, un élargissement du passage supérieur paraît justifié et l'OFROU en admet le principe. Les aménagements doivent être coordonnés avec l'assainissement du passage supérieur et l'OFROU doit garder la maîtrise des travaux sur cet ouvrage. Il lui reste encore à analyser le délai de réalisation possible et la participation financière de la Commune à l'élargissement du passage supérieur et à ses accès. Le résultat des démarches sera communiqué à la Municipalité.* Voilà où l'on en est pour le moment. La Municipalité aurait bien voulu avoir les renseignements avant. Elle est toujours, malgré de nombreux courriers envoyés, dans l'attente de la réponse afin de connaître ce qu'il va se passer.
- M. Genoud: la tâche du Conseil est de décider, ce soir, si les parcelles sont mises en zone constructive ou non. En page 4 du préavis, il y a une clause disant "... qu'aucun permis de construire ne sera délivré si les infrastructures ne sont pas réalisables" et c'est une exigence de la Municipalité. Il n'est pas possible de faire des infrastructures avant la planification du quartier, question de coût. La possibilité de faire participer financièrement les constructeurs du quartier est une chance et un avantage, il ne faut pas l'oublier. La Route de Luins, actuellement, voit passer 4'000 véhicules/jour. Une fois le quartier terminé, dans 4 à 5 ans, elle passera à 5'500 et sera une belle artère «Est» comme vu précédemment sur les plans. Cette réalisation se fera conjointement, la Municipalité ne demande pas, ce soir, d'avoir carte blanche. Il faut mettre ces parcelles en zone constructible pour aller de l'avant. L'OFROU, par sa lettre, rentre en matière sur l'élargissement du pont et il faut fixer les modalités. Le vœu de la Commission de dire deux ans pour élargir le pont est faisable. La Municipalité n'a jamais voulu être trop catégorique lors des différentes séances, car elle n'a pas la certitude mais elle sait que c'est possible. Le Conseil doit accepter ce soir un plan partiel d'affectation, y aura-t-il quatre ou cinq phases? En principe cinq avec le bâtiment D non encore étudié. A disposition de la Commune, après contrôle, 8'800 m² qui seront transformés en surface habitable, et non 9'000m² comme indiqué dans le préavis. Dans la suite de la procédure, le Conseil devra se prononcer sur l'aliénation des deux domaines publics et de la parcelle communale pour être transformés en m² habitables et donc avoir des périmètres à disposition. La Municipalité est intervenue auprès de l'entreprise Losinger/Baufinag pour avoir, dans le quartier, ces surfaces constructibles de 6'000m² dans le périmètre A2 sur la parcelle communale et aussi dans la phase 2 de réalisation du plan de quartier qui nous rapproche du début de ces constructions afin d'être directement partie prenante dès le départ du chantier et non pas seulement à l'arrivée, par les logements sociaux. Grâce à des négociations supplémentaires, il a été possible d'obtenir des m² en plus et donc de pouvoir faire des logements pour les aînés ou pour la jeunesse dans cette deuxième phase du chantier. La Municipalité a toujours dit que ces m² seront à disposition de logements sociaux. Reporté la décision en février? Il n'y aura rien de plus en février et il n'y aura pas le délai de recours des opposants qui sera parti en décembre, voire janvier. Il rappelle la procédure: adoption ce soir par le Conseil, puis envoi au Canton, ensuite le Canton contacte les opposants, ce qui déclenche le délai de recours de 30 jours. Pour aller de l'avant, ce qui est important, c'est de donner aux opposants la possibilité de recourir contre la décision du Conseil et de lever les oppositions. Les réponses aux opposants ont été faites sous forme juridique. Actuellement, l'on parle du PPA et non pas des projets de construction.
- M. Lambelet-du-Gay: l'on parle de 400 à 500 logements, en prenant le coût moyen d'un logement de 1 Mio environ, cela fait un projet énorme. Les phases de constructions ne sont pas

claires. Le 17 décembre aura lieu une décision importante et le Conseil devrait voté déjà ce soir? Ce n'est pas logique, l'idéal serait d'avoir d'abord la décision et ensuite décider, en fonction de cette décision, ce qui pourrait être voté. Pour lui, il n'y a pas urgence. Il rejoint la proposition faite précédemment demandant d'appliquer l'art. 88 al. 1 de notre règlement.

- M. Waeger: en février, il n'y aura rien de plus. Il regrette que, dans le règlement, ne figure pas que ce quartier excentré sera desservi par les transports collectifs publics, il n'y a aucune garantie d'avoir une ligne de bus pour tous ces nouveaux habitants.

- Mme Casson: il y a eu un excellent débat sur ce sujet à la télévision et elle regrette que le deuxième intervenant soit excusé ce soir.

- M. Genoud: si l'on a 465 logements, il n'y aura pas 1Mio par appartement et les appartements n'auront pas tous 180m². La phase 0 correspond à la phase préparatoire de mise en place pour tout ce qui est nécessaire au démarrage du chantier, avant son ouverture. Il existe des mesures d'accompagnement concernant 'la valse des camions' avec élimination des matériaux mais aussi pour leur réutilisation sur le site même. Il y aura la mise en place des giratoires provisoires avec signalisation routière afin d'éviter que deux camions se trouvent en même temps sur la Route de Luins, entre les giratoires. Les zones d'attente seront le long de la Route de l'Etraz ainsi qu'à l'intérieur du chantier. Il ne faut pas dire qu'il n'y a pas de réponse de l'OFROU puisque l'entrée en matière est décidée. Il faut voir la participation financière et les spécificités de ce pont,

sera-t-il enlevé, élargi, consolidé? Le 17 décembre est une séance de travail définissant ces modalités. En février, il n'y aura pas de renseignements complémentaires, toutes les garanties sont là déjà maintenant. Au stade du PPA, l'on a été très loin dans l'étude des bâtiments, centrale thermique et géothermie profonde. Un projet de faire traverser le bus à l'intérieur du quartier dans l'allée du Communet, prévue pour les piétons, les deux roues et les services publics, est à l'étude. La Municipalité a toujours dit que les transports publics desserviront ce quartier en direction de la gare.

- M. Grandjean: il est vrai que l'on a les garanties. Pour les opposants dont la commune de Vich, le délai va courir à partir du moment où le préavis est accepté. Reporter la décision en février est peut-être bien indiqué.

- M. Chuffart: est concerné par le projet et a eu des échanges de courrier avec la Municipalité. L'une des oppositions concernait la zone 30. Il voulait s'assurer que les camions ne passeraient pas le centre du village. La Municipalité a répondu ceci: *«Pour terminer, mentionnons encore que, contrairement à vos propos, le démarrage des travaux du nouveau quartier «Communet-Borgeaud» est conditionné par la modification des infrastructures routières existantes»*. Sur la base de cette réponse, il a fait opposition au PPA du «Communet-Borgeaud» et la maintient, n'ayant aucune garantie que l'on ait pas un certain enfer avec tout ce qui est promis et qui va se passer les années prochaines.

- M. F. Martinet: si l'OFROU dit que le pont doit être détruit, cela change la vision du chantier. Par où passeront les camions s'il est détruit? Que craint la Municipalité si le Conseil repousse le vote? A part les oppositions qui sont un problème juridique, y-a-t-il autre chose là derrière? Problème financier ou pression sur le chantier? Concernant les estimations sur la route empruntée, il s'agit bien de moyenne et l'on sait que sur les routes, les moyennes ne veulent pas dire grand chose vu qu'il s'agit de pics d'affluence. En page 2 du dessin présenté, les estimations se concentrent uniquement sur la construction «Communet-Borgeaud» et pas du tout sur d'autres chantiers futurs dans les alentours.

- Mme Roy: *«Lorsque Losinger et Buygues derrière lui, débiteront le chantier du Communet-Borgeaud, par quoi commenceront-ils? Par faire les pistes de chantier, puis les canalisations, puis les immeubles.*

Et nous? On laisse les accès au chantier en arrière, on autorise de construire quand bien même on est conscient que la Route de Luins et le pont sur l'autoroute sont trop étroits. On s'accommode d'un système invraisemblable de liaison radio pour éviter les croisements sur le pont, on s'accommode de camions moteurs en marche qui attendront leur tour de passer, on s'accommode d'automobilistes qui traverseront le Bourg pour rejoindre l'autoroute par la RC

31 plutôt que par la Route de Luins encombrée. Il y aura des interdictions de circuler pour les poids lourds à travers le Bourg, mais les livreurs (hors chantier Communet-Borgeaud) seront bien sûr autorisés de passer: bien du plaisir à la police qui devra contrôler tout cela.

Et cela durera combien de temps? On ne sait pas. On peut lire en page 5 du préavis (mais aussi dans une réponse à une opposition page 10): «Pendant TOUTE la durée du chantier, interdiction aux camions de se croiser sur le pont (...). J'en tire la conclusion que le pont va être réalisé à la fin des travaux. Le faire pendant les travaux serait d'ajouter une gêne inutile aux déplacements des camions et des véhicules qui accèdent au chantier.

Et ainsi, au moment où les habitants du quartier seront dans leurs meubles, ils subiront les désagréments du chantier de l'agrandissement de la Route de Luins et du pont. Plus grave: c'est l'ensemble du Bourg qui pâtira de ce travail fait à l'envers.

Au final, on arrive à la même chose: les accès sont réalisés, les immeubles sont construits et habités, le gazon pousse. Superbe.

Mais on aura fait tout à l'envers. On a gêné la circulation sur la Route de Luins et le pont sur l'autoroute pendant une longue partie des travaux, cette gêne a occasionné un report du trafic de la Route de Luins sur l'avenue du Mont-Blanc, le trafic de transit à travers le Bourg a augmenté. Pendant l'agrandissement du pont, les nouveaux habitants, gênés par les travaux, traverseront eux aussi le Bourg pour rejoindre l'autoroute.

Faisons comme Losinger et Buygues: commençons par faire les accès au chantier c'est-à-dire mettons la Route de Luins et le pont autoroutier au bon gabarit avant de construire les immeubles!»

En conclusion, Mme Roy dépose l'amendement suivant:

«Les travaux ne débiteront qu'après avoir exécuter l'agrandissement du pont sur l'autoroute et de la Vy-Creuse».

- **M. Genoud:** ne soutient pas le scénario catastrophe de Mme Roy. Il est évident qu'un quartier de 1'200 habitants amène certaines nuisances dans une ville, mais ce quartier se trouve en périphérie. Imaginons «Gare Sud», quand l'on commencera à faire les planifications, les études, les constructions sur deux parcelles, comment réagiront les citoyens de Gland qui veulent "peindre le diable sur la muraille"? Plutôt que de voir que l'on est dans une période d'extension. Les nuisances seront minimisées au maximum. Il est faux de dire que rien ne sera réalisé avant. Ce chantier est gérable, les mandataires ont l'habitude. Il est incohérent de penser que l'on ne va plus pouvoir circuler sur la Route de Luins ou passer sur la Route de l'Etraz. Le trafic existe déjà, il ne sera augmenté que d'un tiers dans quatre à cinq ans. Vu le vœu de la Commission du plan de zones et les discussions prochaines avec l'OFROU, il est évident qu'il faudra aller au plus vite pour arriver à réaliser ces infrastructures dans un délai de deux ans au maximum. La ville est en pleine expansion, les projets se suivent, pourquoi les stopper trois mois, uniquement pour réfléchir pendant les Fêtes? S'il y avait des explications complémentaires à donner lors du prochain Conseil, alors oui il serait possible d'attendre. La Municipalité n'a aucune pression de la part des constructeurs. La Commission du plan de zones a fait le nécessaire, a été au fond des choses et fait un rapport intéressant, merci à elle. Pourquoi ne pas décider alors que l'on a tout en main, c'est gérable et ce n'est pas la première fois qu'une réalisation de ce type se fera.

- **M. Favez:** il faut distinguer deux choses: les intérêts personnels, que l'on peut comprendre, et les intérêts de la Commune que l'on doit défendre, notamment le besoin de logements. Il ne peut suivre M. Genoud puisqu'au sein de la Municipalité il y a contradiction, M. Fargeon disant qu'il ne savait pas ce que l'OFROU allait répondre concernant le pont. La Municipalité devrait reconnaître qu'elle a commis des maladresses sur ce dossier, comme les premiers contacts avec l'OFROU pris en 2009 alors que l'on connaît le plan depuis 2006. Il invite les Conseillers à renvoyer la décision au prochain Conseil.

- **M. Genoud:** il n'y a pas d'erreur. S'il y a incompréhension des procédures, il est prêt à les réexpliquer. Il s'agit de la planification d'un quartier et son PPA. Aucun permis de construire ne sera délivré avant d'avoir la certitude que les infrastructures sont réalisables. Peut-être aurait-il été possible de prendre langue avec l'OFROU il y a cinq ou six ans, mais ce n'était pas nécessaire. Cela est fait maintenant parce qu'il y a une convention qui lie la Municipalité et le constructeur pour la participation aux infrastructures. Il faut mettre ces terrains en zone à bâtir, continuer les

études au niveau infrastructures pour les réaliser le plus rapidement. Il s'agit d'une cohérence dans les procédures.

- M. Bovon: le permis de construire, c'est au moment où l'on commence à creuser. L'autorisation de creuser ne sera pas donnée tant que les infrastructures ne sont pas faites, c'est bien ça?
- M. Genoud: ce soir, l'on ne parle pas du permis de construire. La convention dit que les constructeurs participent aux infrastructures dès le premier permis de construire délivré. Il faut un terrain constructible pour pouvoir construire un bâtiment. Après, il y a toutes les étapes devant le Conseil, puis une enquête publique des bâtiments qui débouche sur le permis de construire.
- M. Chuffart: le permis de construire ne passe pas devant le Conseil communal, il est affiché. Des oppositions peuvent être faites, levées par la Municipalité et ensuite aller au Tribunal pour faire respecter les droits.
- M. Fargeon: si la Municipalité s'engage, comme mentionné à plusieurs reprises, à ne pas délivrer de permis de construire si les infrastructures ne sont pas conventionnées de manières correctes dans le délai et le financement, il faut la croire et c'est cela qui est dit ce soir. On parle du PPA qui permet de valoriser le terrain. Il y a des réflexions à faire sur les besoins. Le Canton demande un effort dans la région de la Côte, il y a possibilité d'y répondre avec un développement de mixité dans ce quartier. Quant à l'OFROU, il va dire qu'il est d'accord, la grande question est de savoir dans quel délai. Que ce soit pour des ponts routiers ou ferroviaires, il a été prouvé que les infrastructures pouvaient être changées en une nuit, cela s'est déjà vu à plusieurs reprises.
- Mme R. Bovet: pense que beaucoup de Conseillers n'ont pas reçu toutes les informations comme il aurait fallu.
- M. Pittet: ose espérer que le Canton répondra plus rapidement à l'élargissement du pont que pour boucher les trous à l'entrée de Gland.
- M. F. Martinet: si l'art. 88 est voté, la Municipalité, en février, va peut-être redonné ce qui a été présenté ce soir. Concernant la planification, à quel moment le Conseil pourra-t-il arrêter ou continuer la procédure?
- M. Genoud: rappelle la procédure. Le Conseil doit se prononcer sur l'aliénation du bien-fonds et la participation communale de l'infrastructure. Ces deux choses sont essentielles au démarrage des travaux. Dans le quartier, il y a deux domaines publics et sans l'aliénation de ces deux domaines, le quartier ne peut pas démarrer. Le Conseil aura à se prononcer deux fois: sur l'ouverture du chantier et sur la délivrance du permis de construire. Le Conseil ne se prononce pas sur un permis de construire. Au moment du crédit de construction des infrastructures, il y aura un échelonnement très claires de ces infrastructures. Il faut être cohérent avec les procédures. Il précise que toute personne a eu la possibilité de consulter les plans, de se renseigner et d'être informée lors de séances publiques.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- La présidente propose de passer au vote sur l'amendement de Mme Roy et ouvre la discussion.
- M. Favez: demande que l'on vote d'abord sur la proposition de renvoi.
- La présidente rappelle qu'il faut un cinquième des membres, puis il est passé au vote.

Décision

Par 25 voix, le Conseil communal accepte le renvoi du préavis N° 74 au 4 février 2010.

AUTRES OBJETS

10. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Muriel Favez intitulé «Biogaz».

- La discussion est ouverte.
- Mme Favez: la réponse est intéressante et explique les avantages de ce procédé ainsi que le processus de transformation, mais quelques petites phrases la laisse perplexe. Pour une Municipalité n'ayant pas attendu ce postulat pour s'intéresser à la méthanisation, la réponse est un peu frileuse et pas aussi dynamique que souhaitée. La Commune est grande, elle pourrait être un

moteur et non pas toujours attendre de voir ce qu'ont fait les autres. Cela devrait être un pas engagé pas seulement pour la Cité de l'Energie mais pour l'environnement.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Marc Jaquier intitulé «Pour des accès fluides et sécurisés au Centre sportif»

- La discussion est ouverte.
- Mme R. Bovet: qui ne savait pas que, un jour, l'accès au Centre sportif ne conviendrait plus à la forte augmentation de la population? Dans les voitures se rendant à «En Bord», les places sont souvent pas toutes occupées, pourquoi pas un covoiturage? Elle souhaiterait, au moment où Gland se met au 30km/h., plus de fair-play sur cette route, car ce n'est pas une autoroute. Faut-il encore dépenser de l'argent pour une route et continuer à supprimer du terrain?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

DIVERS

12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Rasul Mawjee intitulée «Un quartier oublié au sud de Gland»

- La présidente demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse, puis lui passe la parole.
- M. Mawjee: a le plaisir d'annoncer que les grands trous ont été colmatés et prend note que pour les autres, cela se fera dans le courant de l'année prochaine, d'avance merci. Quant à la réponse sur les transports proposant de recourir aux services d'une société de taxis, il est surpris et ne peut l'admettre. Les Résidences du Golf sont un quartier de Gland de plein droit et pas aussi proche du centre que cela. Si l'on a besoin d'un transport public, c'est justement pour aller dans ces zones-là. Les enfants doivent rentrer à pied sur un trajet de plus de 6 kilomètres. Au milieu du Bourg, le transport public ne sert à rien puisqu'il est possible d'aller à pied. Le mercredi à 11h50, le transport public pose problème car les enfants sont obligés de rentrer à pied, les bus étant pleins et cela ne concerne pas uniquement les Résidences du Golf mais aussi les quartiers du Perron et Mauverney, demandez aux enfants. Les taxis, oui, sont utilisés pour les activités parascolaires. Lorsque l'abonnement annuel est payé et que les frais de taxis supplémentaires représenteraient Fr. 1'500.-- à peine par année sur un budget communal de 51 Mio, c'est vraiment être chauvin et cela lui donne envie de remettre ses jetons de présence comme contribution aux enfants du quartier. Pour le déneigement, il prend note et espère que cela se passera bien.
- La discussion est ouverte.
- M. Turrettini: un certain nombre d'affirmations faites dans cette réponse sont, soit de mauvaise foi, soit une méconnaissance du dossier. Il apporte quelques précisions. La proposition de faire un arrêt de ramassage scolaire au bord de la Route Suisse a été faite et refusée par la précédente Municipalité. La parcelle sur laquelle passe le bus et se fait le ramassage des ordures appartient à un propriétaire. Si les 350 habitants voulaient racheter cette parcelle, ils devraient, chacun, passer devant le notaire mais la Commune n'a jamais proposé de racheter cette parcelle au propriétaire. La précédente Municipalité avait demandé de faire des propositions, les propriétaires en ont fait 9 et elles ont toutes été refusées. Il y a des contrevérités dans cette réponse qui deviennent un peu agaçantes pour les habitants de ce quartier.
- M. Lambelet-du-Gay: à l'époque de la construction de ce quartier, il avait été prévu un certain budget pour faire un passage sous la Route Suisse. Où l'argent, semble-t-il envoyé à la Commune, a-t-il passé, est-il dans les comptes, sera-t-il utilisé une fois, quand et pourquoi?
- M. Turrettini: cette problématique avait été évoquée, ce sont Fr. 400'000.-- qui avaient été versés par l'ancien propriétaire de la parcelle à la Commune. A l'époque, la réponse donnée était que la Commune avait absorbé cette somme en compensation de taxes et frais de raccordements impayés.
- M. Collaud: M. Chuffart, suite à des informations reçues, a demandé et sollicité une réponse de la Municipalité concernant le financement, à l'époque, de la construction d'un passage sous la

Route Suisse. Dans sa réponse, M. Collaud relate la chronologie des événements concernant les Résidences du Golf, depuis le 26 mai 1983 jusqu'au 3 décembre 1996, date de fermeture du dossier. Toutes ces informations sont annexées au procès-verbal de ce soir.

- Mme Golaz: est très étonnée d'apprendre que le bus, à midi, est plein et que les élèves du Golf n'arrivent pas à le prendre. Ce cas peut être résolu car, il y a déjà eu, une année, un problème semblable et une solution avait été trouvée. Les élèves du Golf avaient été identifiés au moyen d'une carte, ainsi les chauffeurs pouvaient les attendre et les prendre en priorité. Cette solution peut être remise en place.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13. Interpellation de Mme Christine Girod & consorts intitulée «L'accueil parascolaire des enfants, comment la commune compte-t-elle être proactive?»

La présidente demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse, puis lui passe la parole.

- Mme Girod: remercie de la réponse et constate que la Municipalité entend collaborer avec le Conseil d'Etat si celui-ci met sur pied une plate-forme de discussion, ou faire entendre sa voix par le biais de l'UVC. La Commune de Gland doit être proactive dans ce dossier et valoriser les structures déjà en place ainsi que tout ce qui a déjà été fait depuis des années pour l'accueil parascolaire.

Mme Girod dépose la résolution suivante:

«Le Conseil communal de Gland invite la Municipalité à demander expressément au Conseil d'Etat la plus grande marge de manœuvre possible dans le cadre de la mise en œuvre de l'accueil parascolaire».

Cette résolution vise à ce que la Commune puisse mettre en valeur ce qu'elle a déjà réalisé et ne pas se voir imposer des choses qui seraient déjà en place.

- Mme Labouchère: la Commune de Gland a toujours été très active dans l'accueil parascolaire et à tout ce qui touche la petite enfance. Elle a des expériences à faire valoriser et il est important qu'elle dise au Canton les choses qu'elle a faites et continue à faire. Voilà pourquoi il faut appuyer cette résolution.
- M. Favez: l'article constitutionnel est très clair, il laisse aux communes en partenariat avec les parents, l'organisation de l'accueil parascolaire. Cette résolution est inutile, il propose de la refuser.
- Mme Girod: non, elle n'est pas inutile car il y a aussi, dans le Canton, des volontés contraires. En déposant cette interpellation, elle s'est permise de se faire le porte-parole des personnes ayant déposé l'initiative populaire qui ont la volonté de redonner aux communes un peu de marge de manœuvre quant à la mise en place de cet accueil parascolaire. Dans la réponse de la Municipalité, il est fait mention des deux postulats, l'un socialiste, l'autre radical et libéral, déposés au Grand Conseil, mais l'on voit que l'argumentation n'est pas tout à fait la même. Il est important que les communes soient impliquées dans cette démarche. Cela doit venir de la base, il ne faut pas attendre que les choses viennent «d'en haut» et soient imposées aux communes.
- M. Favez: l'initiative populaire déposée par le parti radical a été reprise mot pour mot par le parti socialiste, les mêmes objectifs s'y retrouvent. Quant aux deux postulats, ils vont être traités par le Grand Conseil et l'on verra ce qu'il sera décidé. Pour le moment, cette résolution est inadéquate, il faut attendre. La droite étant majoritaire au Grand Conseil, vous avez toutes les chances de faire passer vos idées.
- Mme Girod: ici, nous sommes au Conseil communal de Gland et non en train de faire la politique cantonale.
- Mme Golaz: la Municipalité n'a pas pris position, n'ayant pas connaissance de la résolution. C'est un débat politique se passant au niveau du Canton pour le moment. Le 9 décembre, une initiative constitutionnelle a été déposée par le groupe UDC et c'est encore un volet différent. La Municipalité va valoriser ce qui existe grâce à ses expériences mais ne peut pas non plus s'avancer plus loin.

- M. Cretegy: la Municipalité ne prend pas position et n'a pas de message par rapport à cette résolution. C'est au Conseil de savoir s'il va l'admettre ou non.
- M. Favez: maintient que cette résolution est inutile et lit l'art. 3 de l'initiative «*les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes*». C'est exactement ce que demande Mme Girod à la Municipalité, laquelle doit demander au Conseil d'Etat; alors que c'est fixé dans la Constitution.
- Mme Girod: l'on peut jouer sur les mots, tout dépend de quel côté de l'échiquier politique l'on se trouve. Les uns comprendront d'une façon, les autres, autrement. Les communes, elle en est persuadée, ont des expériences à faire valoir. Elle souhaite que la Commune de Gland prenne langue avec le Conseil d'Etat pour demander qu'elle soit entendue dans le cadre de la mise en œuvre de l'accueil parascolaire, c'est tout et sans attendre que les choses se décident unilatéralement pour l'ensemble des communes. Cette proposition n'est pas seulement politique, elle est aussi pragmatique car les communes font de bonnes choses, pourquoi ne pas en faire profiter aussi?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 45 oui, 11 avis contraires et 5 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la résolution invitant la Municipalité à demander au Conseil d'Etat la plus grande marge de manœuvre dans le cadre de la mise en œuvre de l'accueil parascolaire.

14. Nomination de la commission pour étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Favez intitulé «Biogaz».

Premier membre: Calabrese Daniel, GdG. *Membres*: Amado Ribeiro Marco, GdG, - Favez Muriel, soc., - Bovet Claudine, rad., - Turrettini Hubert, lib.

15. Nomination de la commission pour étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jaquier intitulé «Pour des accès fluides et sécurisés au Centre sportif».

Premier membre: Tiya Yvan, GdG. *Membres*: Haussauer Philippe, GdG, - Bovet Régina, soc., - Jaquier Jean-Marc, rad., - Tacheron Jacques, lib.

- M. Favez: par rapport aux deux points précédents, il a constaté que, très souvent, les commissions du Conseil sont composées de cinq membres selon une décision majoritaire, semble-t-il, du Bureau, cela peut se comprendre politiquement. Son groupe demande qu'à l'avenir, les commissions soient composées de sept membres. Il y a beaucoup de nouveaux Conseillers. Il est difficile, pour ces nouveaux, de prendre des commissions et d'être seul, face à des Conseillers expérimentés. A sept membres, ils auraient la possibilité de se former. Pour le groupe GdG, cela ne pose pas de problème puisqu'il est toujours représenté par 2 membres. Le groupe socialiste n'a systématiquement qu'1 seul représentant pour 18 sièges alors que radicaux et libéraux, puisque formant qu'un groupe radical-libéral, ont 2 représentants pour 22 membres.
- M. Tacheron: comment M. Favez peut-il dire que les deux groupes, libéral et radical, n'en font qu'un? Il anticipe un peu sur les événements.
- M. Favez: depuis combien de temps, les deux groupes se réunissent-ils pour la préparation des séances?
- M. Tacheron: pas depuis très longtemps.

16. Motion de M. Georges Grandjean & Consorts intitulée «Pour une Municipalité à sept membres dès la prochaine législature»

La présidente donne la parole à M. Grandjean pour le développement de sa motion, cette dernière sera jointe au présent procès-verbal.

- La discussion est ouverte.

- Mme Labouchère: cette motion pose beaucoup de questions politiques et de réflexions. Elle n'a pas été débattue au sein des groupes et bien des Conseillers s'interrogent. Certaines réflexions ont été citées, d'autres moins comme la collégialité ou l'esprit d'équipe. La Municipalité actuelle souhaite le statu quo. Avant de prendre en considération cette motion, il serait opportun de la renvoyer en commission, selon l'art. 73 du règlement, pour savoir si le Conseil la prend en considération ou non. Il pourrait avoir ainsi une discussion sereine. Il n'y a pas urgence car la décision est à donner pour le 30 juin 2010.
- M. Grandjean: ne voit pas d'inconvénient à ce que la motion soit renvoyée en commission pour étude.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 43 oui, 10 avis contraires et 5 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de renvoyer la motion de M. Grandjean & Consorts en commission pour étude et rapport.

17. Divers + propositions individuelles

- M. Waeger: s'est permis de contacter, le 31 octobre 2009, la Municipalité de Prangins afin de prendre des nouvelles concernant l'aménagement d'un sentier pédestre et d'une passerelle. Dans sa réponse, celle-ci signale que le projet est à un stade très avancé et qu'un dossier complet sera déposé auprès des Services cantonaux pour consultation préalable. Elle le prie de prendre contact avec la Municipalité de Gland qui recevra des renseignements complémentaires à ce sujet. M. Waeger demande si la Municipalité en sait davantage.
- M. Fargeon: non, pour le moment aucune information supplémentaire depuis la dernière communication devant le Conseil et, entre-temps, le Municipal de Prangins en charge du dossier a démissionné.
- Mme R. Bovet: a constaté que, entre l'arrêt du TUG de Riant-Coteau et le nouveau bâtiment commercial, les chauffeurs des bus «mettent les gaz». Elle trouve cela dangereux pour les piétons et surtout pour les petits enfants. Elle ose espérer que les chauffeurs savent à quelle vitesse ils doivent rouler. Comme souvent personne ne monte à l'arrêt de Riant-Coteau, ils accélèrent déjà après le virage à la hauteur du N°7. Qui contrôle la vitesse sur cette route très droite?
- M. de Hadeln: la commune de Gland a reçu le certificat de Cité de l'énergie, combien de points a-t-on déjà? sachant qu'il en faut 250 sur les 500 pour avoir le label Cité de l'énergie. Sur les 87 recommandations du règlement, il y a un point 5.1.2 - Organisation d'une commission. Cette commission a pour tâches de considérer les questions énergétiques climatiques et environnementales. La Municipalité a prévu dans le prochain budget de nommer un responsable. Aussi, il émet le vœu d'avoir une commission qui puisse s'occuper de ces questions.
- M. Pittet: la réponse donnée par la Municipalité à sa question sur la fibre optique pour la télévision à haut débit au sud de la ville ne le satisfait pas complètement. Cette réponse disait que: «la SEIC fournit toute une palette de prestations dans ce domaine via le téléseuil et là, il n'y a pas de problème, le téléseuil desservant quasiment toute la ville». La Municipalité, là, ne laisse pas la possibilité de choisir aux Glandois. Or, il semblerait qu'il s'agisse d'une volonté fédérale et qu'il a été demandé aux cantons, voire aux communes de s'équiper en fibre optique pour donner la possibilité aux habitants d'avoir le choix entre un téléseuil et l'ADSL. Il y a quelque chose à faire sachant que les autres communes font des investissements pour avoir l'ADSL à haut débit et tout ce qui va avec, télévision, internet et téléphonie. Il attend une nouvelle réponse.
- M. Bovon: fait part, pour son dernier Conseil, de quelques remarques et considérations: «La politique, c'est comme la musique, lorsque le plaisir n'est plus là, il vaut mieux arrêter. D'autre part, certaines partitions comportent des difficultés que de trop nombreux musiciens veulent absolument jouer à contre-temps, en soliste ou dans une tonalité complètement différente. Et c'est bien dommage.

Depuis de nombreuses années, de plus en plus de Conseillers sont ou trop procéduriers ou individualistes et tout ceci au détriment d'un intérêt collectif pour la Commune, d'où également certaines longueurs de décisions.

Je me trouve également très gêné par le manque de confiance et la permanente mise en doute vis-à-vis du travail de la Municipalité par de nombreux Conseillers.

Après 20 ans de plaisir et de bons moments passés dans le cadre du Conseil tout en entretenant des rapports cordiaux avec chacun, je me retire le cœur et l'esprit légers.

Je vous souhaite à tous plein de succès et de plaisir pour votre futur politique».

- Mme Kulling: demande à la Municipalité s'il est possible d'éclairer, soit les pots rouges, soit les refuges de la rue de la Gare, car il vaut mieux une organisation sans catastrophe qu'une catastrophe sans organisation.
- M. Genoud: la décision a été prise de rendre les pots plus visibles en apposant un rétro réfléchissant et des piquets à neige ont fait leur apparition sur la rue de la Gare, rendant plus visible les rétrécissements de chaussée en attendant une solution durable.
- Mme Cl. Bovet: a constaté que cette année, les lumières de Noël dans les rues ont été allumées plus tard que les précédentes. Elle salue cet effort, car d'une part, c'est une économie d'énergie et d'autre part, Noël se retrouve en décembre.
- Mme Roy: souhaite que dans la première convocation du Conseil comme dans la deuxième, les dates convoquant les commissions soient déjà mentionnées, ce qui éviterait des désappointements.
- M. Genoud: précise que les réponses aux questions de la Commission concernant le préavis du bâtiment plurigénérationnel du chemin de la Chavanne ont bien été envoyées mais que l'adresse utilisée n'était pas la bonne, il s'en excuse. Concernant le label Cité de l'énergie, le nombre de points exact n'est pas connu maintenant, mais il faut obtenir 50% des points maximum ce qui devrait être fait vraisemblablement en 2012. En 2010, une commission énergie sera mise sur pied, comment et dans quelle composition? Les informations seront données en temps utile.
- La présidente clôt la séance en rappelant la prochaine séance du Conseil, le 4 février 2010 à 20 heures.

La séance est levée. Il est 22h35.

Pour le bureau de Conseil communal:

La présidente:

La secrétaire:

Sara Petraglio

Mireille Tacheron

- Annexes: - Motion de M. Grandjean & Consorts intitulée «Pour une Municipalité à sept membres dès la prochaine législature».
- Chronologie du dossier concernant les Résidences du Golf.
 - Dossier concernant les infrastructures du «Commune-Borgeaud»